

Une urgence : l'organisation des États généraux de la société française en réponse à la crise grave que traverse le pays.

Octobre 2024

Le Monde, dans son édition du 18 octobre, a publié un « appel pour des États généraux de la société française », signé par plus de cent cinquante personnalités. D'où vient cette initiative, pourquoi des États généraux, à quelles crises répondent-ils, quelles sont les conditions de leur faisabilité, quelles en seront les méthodes ? Le présent texte répond à ces différentes questions

I. Quelle est l'origine de l'appel ?

Au mois de juin 2024, dès l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale et au vu du résultat des élections européennes, une grande émotion se manifeste de voir que les électeurs du Rassemblement national représentent plus du tiers des votants. La proportion des sympathisants, dont beaucoup votent peu, est sans doute encore supérieure. Nous sommes un certain nombre à penser que la société française n'est pas en train de se convertir au fascisme et que ce vote doit aussi être interprété comme une insatisfaction à l'égard de l'offre politique. Celle-ci, à son tour, découle de la difficulté des partis politiques à réviser leur logiciel intellectuel et institutionnel à la lumière des profondes transformations du monde¹. C'est cet effort d'actualisation qu'il faut entreprendre d'urgence.

Les élections législatives anticipées ont confirmé le poids nouveau du RN dans l'opinion. Ceux mêmes qui pensent que la conversion de la France au scrutin proportionnel conduirait nos partis politiques à apprendre l'art du compromis et de la coalition constatent que la nouvelle Assemblée nationale, ressemblant aux résultats d'une élection à la proportionnelle, conduit au contraire à un blocage politique durable, laissant penser que la démocratie représentative ne saura, dans les deux ou trois ans à venir, engager les transformations structurelles dont le pays a un urgent besoin. D'où l'idée, que propose Pierre Calame et qui fait l'objet début juillet de la rédaction collective, d'un « appel » : *il faut faire de ce blocage l'opportunité d'engager un processus de réflexion collective de la société sur elle-même qui a été trop longtemps différé.*

II. Qui sont les signataires de l'appel ?

Jusqu'au 18 octobre, le texte a circulé de la main à la main, ce qui a permis de vérifier l'adhésion de personnalités et de réseaux très divers à cette idée. Une présidente de Région, cinq députés, des intellectuels réputés, deux réseaux de collectivités territoriales, de nombreux réseaux de la société civile, des spécialistes du renouveau démocratique : par la qualité de chacun des signataires et leur diversité la liste des signataires montre que l'idée est largement partagée². Et beaucoup disent qu'ils sont prêts à mettre leurs compétences au service de cette ambition.

La publication par Le Monde, le 18 octobre, a permis de constater que le bien fondé de l'appel était partagé. L'enjeu est aujourd'hui de susciter une large adhésion dans l'opinion, en décrivant plus précisément ce que pourraient être ces États généraux, et d'interpeller le Parlement et le Gouvernement dont le soutien est indispensable. L'accueil de la Conférence de presse du 23 octobre par le Conseil économique, social et environnemental, troisième chambre de la République incarnant la parole des citoyens, est une autre reconnaissance de la pertinence de cette initiative citoyenne.

1 <http://blog.pierre-calame.fr/post/2024/06/Ce-sont-la-paresse-et-le-conformisme-intellectuels-des-%C3%A9lites-politiques-qui-ont-le-lit-du-Rassemblement-National>.

2 <https://etats-generaux.org/2.html>

III. Qu'est-ce que des États généraux ?

Les sociétés, au cours des siècles, ont développé une pratique de la gestion des grandes crises.

Surtout connus pour ceux de 1788 qui ont débouché sur la Révolution française, les États Généraux remontent au Moyen Age et reposent sur l'idée qu'à *crise exceptionnelle processus exceptionnel*.

Les États Généraux du passé ont tous quatre caractéristiques communes :

- a) ils répondent à une situation de blocage des institutions et à une crise des finances publiques ;
- b) ils sont lancés à l'initiative des pouvoirs publics
- c) c'est un processus organisé dans la durée
- d) c'est un processus « de bas en haut », qui part des territoires puis en confronte les réflexions et propositions dans le cadre d'une assemblée plénière, reflétant mieux que les modalités ordinaires de gouvernance la diversité du corps social.

Ces quatre caractéristiques sont parfaitement adaptées à la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, combinant crise politique et crise budgétaire.

IV. Quel est le diagnostic de la crise auquel renvoie l'idée d'États généraux ?

La compréhension des multiples facettes de la crise définit « en creux » ce dont les États généraux devront se saisir. C'est pourquoi il faut s'y attarder.

La définition générale en est donnée par le rapport sur l'État de la France présenté le même 23 octobre 2024 au CESE. Il est intitulé « *comment sortir de la crise démocratique* ». Cette crise se situe à plusieurs niveaux, les uns apparents, les autres structurels. Ce sont ces différents niveaux qui constitueront la toile de fond des États généraux que nous appelons de nos vœux.

Premier niveau : la crise politique actuelle.

L'absence de majorité stable rompt avec ce qui avait fini par sembler la raison d'être de la Cinquième République, dont le caractère présidentiel s'était renforcé avec la concomitance des mandats présidentiels et législatifs et la priorité donnée à l'élection présidentielle, les élections législatives étant supposées, dans la foulée, donner au Président nouvellement élu une majorité lui permettant de gouverner. La composition actuelle de la Chambre et les réflexes politiques hérités des dernières décennies laissent penser que dans l'année, les deux ans ou les trois ans qui viennent la démocratie représentative ne sera pas en mesure de définir et conduire les évolutions structurelles dont le pays a besoin. Les dirigeants politiques vont surtout se préparer aux prochaines échéances : démission du gouvernement ? nouvelle dissolution de la Chambre dans un an ? démission d'un Président dépourvu des moyens de gouverner ? Prochaines élections présidentielles ? Nous ne pouvons pas, en tant que société, rester les deux pieds dans le même sabot en « attendant que la crise passe ». Il faut donc faire de cette crise une opportunité.

Deuxième niveau : la crise de la démocratie représentative elle-même

Elle résulte de plusieurs facteurs combinés :

- a) **les conditions objectives qui lui ont donné naissance dans le passé ont toutes disparu** : faible niveau d'alphabétisation, circulation de l'information sous forme écrite, lenteur des transports qui ont rendu nécessaires le dessin des circonscriptions et la

désignation de représentants. Sans nécessairement signer l'arrêt de mort de la démocratie représentative cette disparition la relativise pour le moins, invitant à d'autres modalités de dialogue entre les citoyens ;

b) le divorce demeure entre représentation politique de la société, définie par l'appartenance professionnelle ou sociale des représentants, et la composition sociologique de la société. Ce constat incite à ne plus voir dans les élections l'alpha et l'oméga du débat démocratique mais à rechercher des formes nouvelles de « représentation » des intérêts de la société qui entrent en dialogue, comme les Conventions citoyennes, la création d'une chambre citoyenne tirée au sort comme ce fut le cas dans la démocratie grecque ou des formes de codécision dans des assemblées mixtes composées d'élus et de citoyens. Ces recherches encore tâtonnantes reposent toutes sur le constat que de « simples » citoyens, s'ils disposent de temps, de l'information pertinente et de modalités rigoureuses de dialogue et de construction de consensus, sont capables de se saisir ensemble des grands défis de la sociétés

c) le système s'est « affolé » à la manière d'une boussole qui aurait perdu le nord. En témoigne la frénésie législative (vingt lois sur l'immigration en vingt ans...). Les lois deviennent une variété du discours politique et donnent l'illusion d'agir sur la société plutôt qu'elles ne le permettent réellement. A preuve, en matière d'éducation par exemple, une multiplication de petites innovations, souvent sans prise en compte des contraintes réelles des acteurs, en lieu et place d'une réflexion fondamentale sur les mutations nécessaires du système éducatif.

d) cette frénésie législative se double d'une « addiction normative », pour reprendre l'expression du président du Sénat, Gérard Larcher. On multiplie normes, obligations, interdictions, faisant gonfler les codes comme de la pâte à pizza, oubliant au passage que tout système complexe de normes pèse plus sur les « petits », particuliers, petites entreprises, que sur les « gros » qui disposent des moyens culturels et financiers d'absorber ces « coûts fixes de la norme ». Le système de la démocratie représentative s'éloigne du principe de « moindre contrainte » qui est une des conditions de la légitimité dans l'exercice du pouvoir. Comment s'étonner alors que l'écologie, pourtant vitale pour notre avenir, soit perçue par certains comme « punitive » ?

e) beaucoup de nos concitoyens ont le sentiment d'être méprisés par une caste politique et administrative qui pense tout savoir mieux qu'eux. Rien ne symbolise mieux ce mépris que la manière dont les vingt mille cahiers de doléances, auxquels ont contribué deux millions de citoyens dans le cadre du Grand Débat national lancé par le Président de la République, ont été mis de côté sans être exploités à la hauteur de l'effort que ses rédacteurs avaient fait d'exprimer par écrit leurs ressentiments et leurs espoirs.

Troisième niveau : la crise de l'action de l'État et de l'État lui même.

La crise des finances publiques est sur toutes les lèvres, et compte tenu de l'ampleur que prend l'action publique et de sa ponction dans l'économie nationale, la question de l'efficacité de l'action publique ne se limite pas à la manière dont l'argent public est dépensé. Elle pose aussi la question de la pertinence des acteurs, notamment de l'État, face aux nouveaux défis de la société. Elle questionne tout d'abord la verticalité dans l'exercice du pouvoir, qui se manifeste en particulier par la conviction qu'il appartient au gouvernement et aux administrations centrales de définir les grandes lignes de l'action publique, les territoires et les collectivités qui les administrent n'étant perçus que comme les points d'application de politiques définis en dehors d'eux.

Mais le mal se trouve aujourd'hui aggravé, quarante ans après les premières lois de décentralisation, par le fait qu'à l'exception des services nationaux comme l'éducation, la santé ou la sécurité dont les acteurs de terrain ne font que mettre en œuvre des directives définies au niveau central, les services de l'état se sont repliés sur les capitales régionales et sur Paris. Il en résulte une perte de substance dans la compréhension profonde de la société par un État qui a gardé ses prérogatives et continue dès lors à régir une société qu'il connaît de moins en moins.

Allons plus loin. Le XX^e siècle a consacré la prééminence de l'État national au détriment des pouvoirs traditionnels exercés à l'échelle régionale et locale. La décentralisation n'a pas réellement changé cette prééminence et la question aujourd'hui se pose très crûment de la pertinence de cette prééminence de l'État, au moment où notre société est pleinement partie prenante d'une société européenne mondiale et au moment où elle doit relever le défi d'une transition systémique qui implique de mieux relier les questions entre elles, ce qu'il est bien plus facile de faire à l'échelle d'un territoire qu'à l'échelle nationale.

La première modernité, dont le Siècle des Lumières a été le symbole, a bouleversé le monde, tirant sa formidable efficacité de la spécialisation. Elle a, au cours du temps, provoqué une crise généralisée des relations entre humanité et biosphère, entre les personnes, entre les sociétés et même entre raison et émotions. Nous devons participer aujourd'hui, pour y faire face, à l'émergence d'une seconde modernité, qui aura pour priorité la reconstruction des relations, ce que l'État n'a pas été conçu pour faire.

Cette difficulté à s'interroger sur la pertinence du système institutionnel hérité des siècles passés explique l'ambiguïté persistante en France dans la perception des territoires. Sont ils des buttes témoin d'un passé révolu? le simple lieu d'application des politiques nationales ? l'infirmier de campagne où l'on prend soin des vaincus de la mondialisation ? ou s'agit il des acteurs de l'avenir, appelés à penser localement pour agir localement et mondialement? C'est une question décisive pour les futurs États généraux.

Quatrième niveau : la démocratie que nous connaissons est elle substantielle ou occupationnelle?

La question semble sacrilège mais mérite examen. L'utopie même de la démocratie est de permettre à tous les citoyens de participer à la gestion de la cité et d'orienter son avenir. Mais le permet elle encore? Et l'échelle nationale demeure-t-elle la bonne échelle pour le faire? Confusément, les citoyens sentent par expérience que les grandes transformations dont dépend leur avenir, l'évolution des technologies, la gestion des limites planétaires, les grands choix financiers, pour ne citer que ces trois exemples, sont décidés en dehors de France et a fortiori en dehors du champ du débat démocratique. Dès lors, à l'image de la démocratie participative locale, si souvent vantée mais trop souvent appliquée à des projets d'importance mineure, notre démocratie même à l'échelle nationale deviendrait occupationnelle : une manière d'oublier que nous avons perdu la maîtrise de notre destin.

Cinquième niveau : la crise de la pensée politique elle-même.

Les partis politiques ont perdu, ne serait-ce qu'en raison de la frénésie législative, le goût et la capacité des réflexions fondamentales sur le logiciel intellectuel et institutionnel hérité des siècles passés. L'économiste John Maynard Keynes disait que les responsables politiques sont souvent les esclaves d'économistes morts depuis longtemps et dont ils ne connaissent même pas le nom. Cette formule, hélas, s'applique à d'autres champs encore qu'à celui des questions économiques. Il est inévitable de se demander si tout le système intellectuel et institutionnel qui structure la vie et les débats politiques et qui, pour

l'essentiel, trouve son origine dans les conditions objectives de la société il y a deux ou trois siècles, est encore pertinent pour relever les défis du XXI^e siècle.

Les États généraux ne pourront esquiver cette question et la société sera invitée à réfléchir :

- à **des modèles économiques** conciliant de nouvelle manière bien-être de tous et respect des limites planétaires : ce que l'on appelait jusqu'au XVIII^e siècle l'oeconomie, c'est à dire les règles de gestion de la maison commune ;

-aux **principes de gouvernance** à adopter dans un nouveau contexte où aucun problème réel de la société ne peut se traiter à un seul niveau de gouvernance ;

-aux **valeurs communes fondant la cohésion de la société** et l'on doit se demander si la prééminence des droits individuels dans la construction des systèmes juridiques répond encore à l'ampleur des interdépendances ;

- à **la gestion des relations entre les sociétés**, dominée depuis le XVII^e siècle par des relations entre États présumés incarner une volonté et des intérêts nationaux qui n'existent, en fait, que parce que des États existent et les énoncent. Qu'il n'existe pas de véritable droit mondial pour gérer des interdépendances elles-mêmes mondiales, mais seulement un droit interétatique régissant les relations entre les États, n'est que le symptôme d'une crise plus profonde des relations entre des sociétés qui partagent au vingt et unième siècle, qu'elles le veuillent ou non, la même communauté de destin.

Est-ce trop ambitieux de rêver qu'un dialogue citoyen, dans le cadre des États généraux, puisse aborder ces questions fondamentales là où partis politiques et cénacles intellectuels n'ont pas osé le faire ? Au contraire, nous pensons que ces défis posés de question de manière simple et claire, peuvent donner un nouveau souffle à notre société. En résumé, l'idée des États Généraux est simple : profiter de la crise politique immédiate, ce premier niveau de crise de la démocratie, pour engager un vaste processus de réflexion collective touchant les quatre autres niveaux.

V. Quelles sont les conditions de faisabilité des états généraux ainsi définis dans leur ambition ?

1 Ils doivent disposer de moyens publics conséquents.

Plusieurs dizaines de millions. La démocratie a un coût, d'ailleurs très modeste en comparaison des autres dépenses publiques. Ne pas doter un processus de cette ampleur de moyens conséquents, ne serait-ce que pour dédommager le temps consacré au dialogue par des citoyens ordinaires, ou faire l'économie d'une animation professionnelle des réflexions collectives conduirait inévitablement soit à des réflexions et propositions qui ne seraient pas à la hauteur des enjeux, soit à des simulacres de délibération citoyenne, soit encore à une parole publique monopolisée par ceux qui en connaissent les codes.

2. Un accord du gouvernement et du Parlement pour engager les États généraux et prendre en considération leurs conclusions.

Sans un tel accord transpartisan les moyens matériels ne seront pas réunis et l'effort demandé aux citoyens et à tous les acteurs de la société semblera vain. On ne peut pas organiser des États généraux pour « faire semblant ». Cet engagement du pouvoir est d'ailleurs, on l'a vu, la caractéristique commune des États Généraux à travers les siècles.

3. Surmonter la défiance à l'égard des institutions publiques.

Il y a bien là une contradiction à résoudre, entre la nécessité que s'engagent les pouvoirs publics et la suspicion d'instrumentalisation qui pèse maintenant systématiquement sur leurs engagements. Car la défiance généralisée est bien un des maux d'aujourd'hui dans notre société. Comment résoudre cette contradiction ? comment convaincre que le Gouvernement et Parlement s'engagent sincèrement dans cette démarche et que leurs attentes sont à la hauteur de l'effort demandé ? Il existe quatre manières complémentaires de le faire :

a) commencer le processus par une exploitation systématique des cahiers de doléances. Non que l'on pense y trouver déjà des réflexions du niveau de celles que nous venons d'évoquer mais parce que la manière dont ces cahiers ont été mis de côté a incarné le mépris du pouvoir à l'égard des citoyens et parce qu'y transparaissent les inquiétudes de personnes dont on entend rarement la parole ;

b) une autonomie méthodologique. Le pilotage des États généraux doit se fonder sur le meilleur de l'expérience acquise au plan national ou international en matière de démocratie délibérative. Nous sommes en France au début de cet apprentissage, comme l'illustrent les erreurs méthodologiques commises dans l'animation de la Convention citoyenne sur le climat et, par contraste, la qualité de débat permise par le processus délibératif sur la fin de vie ;

c) l'adossement du processus à des institutions qui incarnent le dialogue entre les citoyens et les forces sociales. Ce qui est le cas aujourd'hui au niveau national du CESE, au niveau régional des CESER et au niveau territorial des Conseils de développement ;

d) une méthodologie qui part de dialogues territoriaux. On fixera au niveau national les grands principes et les thèmes principaux de ce dialogue, à charge pour chaque territoire de traduire ces principes généraux en modalités concrètes conformes à leurs spécificités ou à leurs habitudes. Cette articulation entre principes généraux convenus ensemble et liberté d'adaptation de ces principes à chaque contexte est en soi une application du principe de subsidiarité active qui est au cœur de la gouvernance à multi niveaux. A ce titre, les États généraux anticipent sur la transformation de la gouvernance elle-même.

e) la durée de deux ans au minimum du processus en est la condition nécessaire, même si elle n'est pas suffisante. Il faut qu'un vrai processus de réflexion collective s'engage et aille à son terme.

Si ces cinq conditions de faisabilité des États généraux étaient réunies, ils constitueraient à n'en pas douter la plus vaste opération d'intelligence collective jamais entreprise dans ce pays depuis la Révolution française.

VI. Quelles peuvent être les modalités concrètes des États généraux ?

Ces modalités concernent : les étapes ; les sujets de discussion ; l'organisation de l'accès à la connaissance ; la mise en œuvre d'une approche systémique permettant d'éviter les écueils des traditionnelles réflexions et politiques en silos ; le croisement entre approches territoriales, thématiques et collégiales ; la mise en œuvre, enfin, de méthodes rigoureuses pour aller de la diversité des avis des uns et des autres aux grandes lignes d'un consensus.

1. Un processus en deux étapes, territoriale puis nationale. Une coordination régionale des débats territoriaux faisant le lien entre les deux ;

2. l'organisation des réflexions en trois niveaux de propositions. C'est le reflet de ce qui a été dit sur la crise de la démocratie :

- premier niveau, **l'exploitation des cahiers de doléances**, révélant l'ampleur du mal être de pans entiers de notre société, marginalisés par les grandes évolutions du monde et dont l'amertume nourrit un peu partout la montée des populismes ;

-second niveau, **la réforme structurelle de quelques grandes politiques**. On a pu montrer ces dernières années, avec les Assises du climat pour le réchauffement climatique³, avec la réflexion sur le rôle des territoires⁴ ou avec la refondation du système éducatif⁵, qu'avec des moyens matériels et financiers très modestes, mais avec une ouverture d'esprit et une réelle écoute mutuelle, il était possible de dégager les grandes lignes de telles réformes structurelles, grandes lignes qui viendraient sans exclusive nourrir les réflexions citoyennes.

-troisième niveau, **le véritable changement d'ère que constitue la seconde modernité**. Il implique une réflexion fondée sur les grands défis communs de l'humanité que sont la refondation du modèle économique, la révolution de la gouvernance, l'affirmation de valeurs universelles pour gérer un monde interdépendant et la transformation des relations entre les sociétés, pour reprendre les thèmes évoqués précédemment.

3. La mutualisation à grande échelle, les connaissances, informations, réflexions et expériences susceptibles de nourrir la réflexion citoyenne. On ne dira jamais assez que la valeur de la délibération entre citoyens ne procède pas de l'idée démagogique que les dits citoyens sont omniscients au seul motif qu'ils sont citoyens. Au contraire, la démocratie délibérative implique un énorme effort collectif de mise à disposition des citoyens du meilleur de l'information, y compris des controverses entre scientifiques, qui permettent d'éviter les fausses certitudes assénées par des experts. Les États généraux passent par la mise en place de quatre grandes banques de connaissances :

a) une banque des informations factuelles sur les différents sujets traités.

b) une banque des expériences étrangères. Ce point mérite deux mots d'explication. Les pays qui, au cours du siècle et demi passé ont su rattraper leur retard, comme le Japon, la Corée ou la Chine se sont montrés extrêmement attentifs et ouverts à la diversité des expériences étrangères dans tous les domaines, se disant que l'analyse de ces expériences leur permettrait de gagner des décennies. Et cela s'est avéré parfaitement vrai dès lors que ces sociétés avaient pris suffisamment confiance en elles-mêmes pour se sentir capables de discerner parmi ces expériences celles qui trouvaient le plus d'écho dans le génie propre de leurs sociétés. Par contraste, l'Europe, trop longtemps imbue de sa supériorité, la France au sein de l'Europe en étant un des exemples les plus frappants, a pu penser n'avoir rien à apprendre des autres. Bien au contraire c'est en mettant à disposition des citoyens la diversité des expériences étrangères, en se demandant en toute liberté celles qui trouvent un écho chez nous, que l'on peut sortir de débats étriqués parce qu'enfermés dans une vision hexagonale ;

c) une banque de propositions et de réflexions. Nous ne manquons ni de think tank, ni d'un milieu de la recherche de qualité dans de nombreux domaines. Mais trop souvent, les

3 Assises du climat : <https://www.assisesduclimat.fr/>

4 <https://www.oonslesterritoires.fr/>

5 https://base.citego.org/docs/repenser_1_education_par_et_pour_les_territoires_21_10_29.pdf

réflexions produites le sont dans un langage et un format qui montrent plus de souci pour le jugement des pairs que pour l'enrichissement de la réflexion des concitoyens. L'expérience des « 180 secondes », invitant de nouveaux docteurs à résumer en trois minutes l'essentiel de leurs apports montre qu'il est possible de trouver le bon format de vulgarisation des réflexions. Les réseaux porteurs de propositions sont légion, qu'ils s'expriment ou non en opposition avec les politiques actuelles. Ils doivent voir dans les États généraux la possibilité de les faire mieux connaître et de sortir de la marginalité. C'est aussi l'occasion de rappeler que dans les territoires la création de valeur la plus importante n'est pas monétaire et que la cohésion sociale repose sur une « économie contributive » sous estimée parce qu'elle n'entre pas dans le calcul du PIB

d) une base des expériences et innovations, en particulier à l'échelle des territoires.

On assiste en effet à un formidable foisonnement d'innovations dans tous les domaines. Mais ces expériences restent dispersées, souvent mal documentées et encore moins partagées. Il est frappant de voir le nombre de réseaux de toutes natures, publics et privés, qui disent promouvoir la transition dans les territoires sans qu'aucune mutualisation n'existe entre ces expériences.

4. Une approche systémique des problèmes. Si tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître le caractère systémique, multidimensionnel, des transitions à conduire, ce sont dans les faits, aussi bien au niveau local que national, les approches sectorielles qui dominent. Le caractère systémique de la transition est un argument rhétorique plus qu'une réalité concrète, comme l'attestent les systèmes d'information organisés presque exclusivement sur une base thématique. Or, on dispose d'outils performants pour rendre compte du caractère largement transversal de beaucoup d'expériences. Ce sont eux qui devront être déployés pour les quatre bases de connaissances qui viennent d'être évoquées⁶

5. Le croisement de plusieurs modes d'approche. Les États généraux doivent être à la hauteur de leur ambition : refléter la diversité de la société et de ses centres d'intérêts. Cette diversité est de trois ordres : diversité des territoires ; diversité des thèmes ; et diversité des milieux socioprofessionnels, les « collègues » des États généraux. L'organisation du processus doit de ce fait combiner les réflexions construites sur la base de ces trois diversités.

6 . Des méthodes rigoureuses de passage des réflexions individuelles aux grandes lignes d'un consensus. Les processus collectifs de réflexion font souvent l'objet d'une défiance, malheureusement parfois justifiée, les organisateurs de la réflexion ayant peur, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, que la réflexion s'enlise, ils tendent, pour l'éviter, à plaquer sur la réflexion collective les conclusions auxquelles ils entendaient la faire aboutir. Cette question de l'instrumentalisation de la délibération n'est pas seconde. L'éviter est une condition majeure de la réussite des États généraux. Pour cela, il sera essentiel d'assurer une pleine traçabilité du passage des réflexions individuelles aux conclusions collectives⁷.

Si ces six modalités sont réunies, osons dire que la société française en sortira avec une confiance renouvelée en son avenir et une capacité durable à faire face aux défis à relever. A ce titre, *le financement des États généraux est par excellence un investissement d'avenir.*

6 https://www.citego.org/rubrique-29_fr.html

7 Une illustration parmi d'autres, la synthèse des ateliers de Climate chance à Nantes en 2016 : http://blog.pierre-calame.fr/public/Synthese_de_Nantes._finale.pdf

VII. Quels sont, en octobre 2024, les prochaines étapes sur la route des États généraux ?

Ces étapes découlent de tout ce qui vient d'être dit puisqu'elles visent à réunir leurs conditions de faisabilité. Elles sont au nombre de quatre :

a) populariser à travers les médias, les réseaux sociaux, les coalitions de la société civile, l'idée même d'états généraux ;

b) grâce à ce renforcement, être en mesure d'interpeller le Gouvernement et le Parlement, en leur montrant que, loin d'être une machine de guerre concoctée par des opposants, c'est une porte de sortie par le haut qui leur est offerte face aux blocages actuels ;

c) enrichir le dossier méthodologique et commencer à constituer les quatre banques de connaissances ;

d) identifier dans quelques régions des territoires pilotes qui, sans attendre les feux verts officiels, puissent en visualiser l'ambition et les méthodes par la mise en place de premiers groupes de réflexion.